

**SEANCE DU CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE**

**Date de convocation**

27 Octobre 2014

**Date d'affichage**

27 Octobre 2014

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en préfecture le :

Et publication ou notification  
du :

Le Maire :

Signature et cachet

L'An Deux Mille Quatorze, le cinq novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BELVAL David, Maire.

**PRESENTS** : M. BELVAL David - M. THEROUDE Réginald - M. BOURSON Claude - Mme DUCLOS Sylvie - M. SENMARTIN Gérard - Mme GAULIER Denise - M. GRAMMOND Jean-Pierre - M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal - Mme VANDROMME Marie-Hélène - Mme FAUVEL Sylvie - Mme PIAI Nadia - M. GOULARD Cyril - M. GUYARD Laurent - Mme LACAU Ingrid - M. GALY Sylvain - M. HENONIN Jean-Marc - M. THIBERGE Didier - Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie.

**ABSENTS REPRESENTES** :

Mme CHASSEING Françoise a donné pouvoir à M. THEROUDE  
M. MOUREY Christian a donné pouvoir à M. GRAMMOND  
Mme KORMANN Christelle a donné pouvoir à M. GOULARD  
Mme GODEFROY Laëtita a donné pouvoir à M. BELVAL  
Mme FAY Véronique a donné pouvoir à Mme LACAU

Le procès-verbal de la réunion du 25 Septembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

Mme VANDROMME Marie-Hélène a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- Budget communal : décision modificative
- Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe
- Logement communal 118 rue Pillon Crouzet
- Aménagements sécuritaires RD 144 et RD 12 : convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération
- Aménagements sécuritaires RD 144 et RD 12 : convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération (décision à prendre sur la modification de l'article 4-1 : réalisation des itinéraires cyclables)
- Restauration vitraux Eglise (mesures d'urgence) : demande de subvention au Conseil Général
- SPA de Beauvais et de l'Oise : convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux
- Affaires diverses

**BUDGET COMMUNAL : décision modificative n° 4**

Afin de réajuster certains articles insuffisamment pourvus, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

<b>Dépenses/Investissement</b>	
10223 - programme ONA (taxe locale équipement)	+ 3 911 €
10226 - programme ONA (taxe aménagement)	+ 1 590 €
21318 - programme 102 (travaux bâtiments)	+ 30 000 €
020 - programme ONA (dépenses imprévues)	- 35 501 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

### **PERSONNEL COMMUNAL : création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe**

Afin de renforcer l'équipe du secrétariat de mairie suite au départ en retraite d'un de nos agents, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 35 heures par semaine, qui sera affecté au Secrétariat de Mairie.

### **LOCATION LOGEMENT 118 rue Pillon Crouzet**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis un an le logement situé au 118 rue Pillon Crouzet, dans l'enceinte du Groupe Scolaire Bury Centre, est libre. Il propose de fixer le loyer à 500 € par mois.

Ce logement ayant été mis en location, plusieurs dossiers sont arrivés en Mairie et la Commission Logement a émis un avis favorable pour le dossier de Mlle CADOUT Julie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le dossier de Mlle CADOUT Julie,
- De fixer le loyer de ce logement à 500 € par mois, loyer qui sera révisé chaque année, au 1<sup>er</sup> Février en fonction de l'indice de référence des loyers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location, à compter du 01/02/2015, entre la Commune de BURY et Mlle CADOUT Julie.

### **AMENAGEMENTS SECURITAIRES RD 144 ET RD 12 : convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de sécuriser la traversée du village aux abords des écoles, des aménagements vont être réalisés notamment le long de la RD 144 et la RD 12. Ces routes faisant partie du domaine public routier départemental, il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général de l'Oise. Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Après lecture et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagements sécuritaires le long de la RD 144 et la RD 12 à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération.

### **AMENAGEMENTS SECURITAIRES RD 144 ET RD 12 : convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération (décision à prendre sur la modification de l'article 4-1 : réalisation des itinéraires cyclables)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'aménagements sécuritaires sur la RD 144 et la RD 12 ont fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Général de l'Oise.

A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30/12/1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (Mme BLOT-DEGHAYE) :

- décide la non réalisation de l'aménagement cyclable rue Pasteur et rue Ferdinand Buisson parce que les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes)
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

### **PROGRAMMATION 2014 : Restauration des vitraux de l'Eglise (mesures d'urgence) - demande de subvention au Conseil Général de l'Oise**

Lors de sa séance du 24/04/2014, le Conseil Municipal avait délibéré afin de demander une subvention au Conseil Général de l'Oise pour la restauration des vitraux de l'Eglise dont le coût de l'opération s'élevait à 94 938.11 € TTC (113 925.73 € TTC). Cette subvention vient d'être accordée pour un montant de 23 730 €.

A la dépose des vitraux, l'entreprise LEON NOEL attributaire du lot n° 1 (maçonnerie - pierre de taille) a réalisé un état sanitaire comme il se doit et il s'avère que la pierre qui recevait les vitraux est en mauvais état. Le coût de la mise en sécurité, la restauration des baies hautes et la protection des vitraux (baies basses) s'élève à 74568.48 € HT (89 482.18 € TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Oise pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de déposer un dossier de demande de subvention, au titre de la programmation 2014, pour les travaux de mise en sécurité et restauration des baies hautes ainsi que la protection des vitraux (baies basses), en lien avec la restauration des vitraux de l'Eglise. Coût de l'opération : 74 568.48 € HT (89 482.18 € TTC),
- sollicite une subvention du Conseil Général de l'Oise aussi élevée que possible.

### **SPA de BEAUVAIS et de l'OISE : convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux sur la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que souvent des animaux errent dans les rues de la Commune et sont récupérés par les Services Techniques ou amenés au Secrétariat de la Mairie. Les animaux n'étant pas tatoués ou pucés, nous sommes dans l'impossibilité de trouver les propriétaires. Afin de remédier à ce problème, il propose de signer une convention avec la SPA de Beauvais et de l'Oise pour la capture et l'accueil en fourrière de ces animaux errants et/ou dangereux.

Cette association s'engage à mettre en œuvre, sur appel de la Commune, dans un délai maximum de 48 heures, les moyens dont elle dispose pour recueillir les animaux (chiens et chats) préalablement capturés, en état de divagation sur notre territoire, à les héberger, à en rechercher les propriétaires, et à en assurer la surveillance sanitaire et, au besoin, à en faire pratiquer l'euthanasie, conformément à la législation en vigueur régissant en cette matière.

En contrepartie, la Commune versera chaque année une cotisation de 0.30 € par habitant si les Services Techniques emmènent les animaux à la SPA ou une cotisation de 0.50 € par habitant si la SPA vient chercher les animaux sur Bury. Cette cotisation est basée sur le chiffre de la population issu du recensement constaté au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année n-1 et indexée sur l'augmentation de l'indice INSEE à la consommation au 31 décembre de l'année n-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions (M. GRAMMOND – Mme PIAI) autorise le Maire à signer une convention pour une durée de 3 ans, sans tacite reconduction, à compter du 01/11/2014, avec la SPA de Beauvais et de l'Oise pour la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux :

- La SPA de Beauvais et de l'Oise s'engage à mettre en œuvre, sur appel de la Commune de BURY dans un délai maximum de 48 heures, les moyens dont elle dispose pour recueillir les animaux (chiens et chats) préalablement capturés par la Commune, en état de divagation sur son territoire, à les transporter en son centre d'accueil, à les héberger, à en rechercher les

propriétaires, et à en assurer la surveillance sanitaire et, au besoin, à en faire pratiquer l'euthanasie, conformément à la législation en vigueur régissant en cette matière,

- La Commune de BURY, en contrepartie, versera chaque année une cotisation de 0,50 € par habitant, basée sur le chiffre de population issu du recensement constaté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n-1 (Base 2014 : Population au recensement de 2013 : 3029 habitants, soit pour l'année 2014, la somme de 1 514.50 € qui sera versée à l'Association) et indexée sur l'augmentation de l'indice INSEE à la consommation au 31 Décembre de l'année n-1.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Général nous a accordé les subventions sur les dossiers portant sur la restauration des vitraux ainsi que les mesures d'urgence et celui portant sur l'acquisition de la maison paroissiale.

En ce qui concerne l'équipement sportif, le dossier est favorable à condition que la Commune réalise l'accès.

En cours de mandat, le nombre de membres dans les commissions municipales peut être modifié : les conseillers peuvent se retirer ou reprendre d'autres commissions.

M. HENONIN demande à être ajouté à la Commission des Finances.

Une réunion SNCF se tiendra à Amiens le 13 Novembre. M. HENONIN représentera la Commune à cette réunion.

M. THEROUDE fait le compte rendu des travaux réalisés : marquage au sol réalisé conjointement par les Services Techniques et par une entreprise spécialisée, élagage des arbres dans les cours d'écoles, élagage des arbres sur les différentes places de la Commune en cours (réalisé par une entreprise spécialisée).

ERDF a fait des coupes sévères sur les arbres menaçant leurs lignes et les Services Techniques sont en cours de ramassage des branches laissées sur place.

Pendant les vacances de la Toussaint, des travaux d'entretien ont été réalisés dans les écoles.

Suite au ruissellement de l'eau lors des orages, certains chemins ont dû être rebouchés.

L'escalier de la Chapelle de Mérard est installé.

Les travaux du forage du puits de Saint Claude sont en cours. A ce propos, Mme BLOT-DEGHAYE signale qu'un panneau « 50 » a été installé alors que tout le hameau de Saint Claude est à « 30 ».

M. THEROUDE ayant une réunion de chantier demain matin en informera l'entreprise afin de remédier à ce problème.

Il signale à nouveau de nombreux dépôts sauvages devant la déchetterie et dans le chemin menant à la Société TERRALYS.

M. BOURSON informe que cette année le programme du Téléthon sera allégé (pas de vente de brioches, ni de repas). Un courrier sera adressé aux associations et aux sponsors et un article sera également mis dans le Vivre à Bury. M. BOURSON sera le coordinateur et M. GUYARD le trésorier pour cette manifestation.

L'Association Patrimoine Culturel et Historique de Mouy organise une exposition sur le centenaire de la guerre 14-18 qui tournera dans les différentes communes du canton. La 1<sup>ère</sup> exposition aura lieu le 11 Novembre à la Salle Baschung de Mouy et elle sera sur Bury le 22 Février prochain.

Mme DUCLOS informe que les Conseils d'Ecole sont en cours.

Tous les travaux demandés par les enseignants ont été réalisés par les Services Techniques.

Lors du Téléthon, le samedi matin, une exposition des travaux réalisés par les enfants participant aux TAP sera réalisée ainsi qu'une démonstration de danses. Dans chaque école, sera affiché ce qui a été fait par les enfants lors de ces TAP.

M. DEMAILLY-LAHLOUH remercie les Services Techniques pour l'entretien des cimetières.

Mme VANDROMME a reçu un guide des déchets pour les professionnels.

Mme PIAI demande ce qu'il en est des Restos du Cœur. Monsieur le Maire l'informe qu'ils ont trouvé un autre local sur Mouy et qu'ils vont bientôt partir de Bury.

Elle souligne qu'il n'y a pas de chemin pour aller vers le cabinet médical et que c'est très dangereux pour les piétons. Monsieur le Maire lui répond que c'est envisageable.

M. GOULARD informe que le Conseil d'Ecole du SIRS aura lieu Vendredi 7 Novembre et que tous les travaux dans les écoles ont été réalisés par les Services Techniques.

M. THIBERGE informe qu'il s'est rendu à l'Assemblée Générale de l'ADICO, association qui aide les Communes pour la gestion des logiciels et la formation du personnel. Il a également représenté la Commune auprès de la Mission Locale.

Il signale un stationnement intempestif rue Voltaire, aux abords du garage. Monsieur le Maire a demandé dernièrement au géomètre les limites des terrains appartenant à la Commune. Nous attendons la réponse.

Il demande si l'animation des Contes d'Automne à la Bibliothèque est gratuite. M. BOURSON lui répond par l'affirmative car cette animation est organisée par la Médiathèque de l'Oise.

Mme BLOT-DEGHAYE informe que la famille ROSSI remercie la Mairie pour l'abattage des arbres derrière leur maison.

Elle demande ce qu'il en est des poteaux électriques de Saint Claude et Saint Epin. Monsieur le Maire répond qu'EDF a été contacté à plusieurs reprises et que nous attendons la réponse de M.

LALOUETTE, interlocuteur EDF pour la Commune.

Elle signale que le panneau « Poids lourds – traversée dangereuse » a disparu sur le RD 12. S'agissant d'une route départementale, le Conseil Général en sera informé.

Elle demande si la Commission Scolaire et Périscolaire s'est réunie dernièrement. Mme DUCLOS lui répond par la négative.

Elle demande également s'il y a eu un désamiantage des préfabriqués rue Emile Zola. Monsieur le Maire se renseigne.

Elle précise que la clôture de l'Ecole de Saint Epin est en mauvais état.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 30.